

**Audit du BVG portant sur la modernisation des systèmes de technologie d'information – Plan d'action de la gestion Services partagés Canada (SPC)**

Recommandation	Plan d'action de la gestion	Responsable	Échéancier
<p>Services Partagés Canada (SPC) devrait</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser l'impact financier et non financier de la poursuite de l'exploitation des applications et infrastructures existantes au lieu de la migration des applications modernisées vers une infrastructure nouvelle ou modernisée</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Développer une preuve de concept/un modèle préliminaire FINOPS ainsi qu'un processus de collecte de données             <ol style="list-style-type: none"> <li>Développer une méthodologie pour le processus de collecte de données et/ou l'accès à l'utilisation de données</li> <li>Déterminer des mesures pour rendre compte de l'utilisation et d'autres paramètres par ministère</li> </ol> </li> <li>Rapports stratégiques             <ol style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur le coût des services d'hébergement des partenaires, y compris des rapports non financiers tels que le risque, le renouvellement permanent, etc.</li> </ol> </li> <li>Mises à jour régulières et rapports d'avancement             <ol style="list-style-type: none"> <li>Aligner sur les mises à jour annuelles des Plans Ministériels sur les Services et le Numérique (PMSN)</li> </ol> </li> </ol>	<p>Direction Générale du dirigeant principal des finances (DGDPF)</p> <p>DGDPF</p> <p>DGDPF</p>	<p>31 décembre 2024</p> <p>30 avril 2024</p> <p>30 avril 2024</p>

Recommandation	Plan d'action de la gestion	Responsable	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>en coordination avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et les ministères et agences partenaires, entreprendre un exercice d'examen et d'établissement des priorités (y compris les échéances et le budget estimés), afin de moderniser et de migrer les applications existantes vers une nouvelle infrastructure de soutien et de fermer les centres de données existants restants</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre un cadre décisionnel fondé sur des données probantes pour la hiérarchisation et l'exécution des projets existants de migration de la charge de travail pour :               <ol style="list-style-type: none"> <li>des anciens centres de données complexes et de grande taille</li> <li>des anciens centres de données de petite et moyenne taille</li> </ol> </li> </ol>	<p>Programme de migration de la charge de travail – Direction générale de la gestion et de l'exécution des projets (DGGEPE)</p> <p>Gestion des installation des centres de données – Direction générale des services d'hébergement (DGSH)</p>	<p>Complété</p> <p>3 1 août 2024</p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre un modèle complet de calcul des coûts pour les projets existants de migration des charges de travail</li> </ol>	<p>Programme de migration de la charge de travail – DGGEPE</p>	<p>Complété</p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec le SCT et les organisations partenaires pour prioriser, planifier et calculer le coût de la migration des applications restantes du GC dans les anciens centres de données vers des solutions d'hébergement optimales</li> </ol>	<p>Programme de migration de la charge de travail – DGGEPE en collaboration avec DGSH</p>	<p>30 septembre 2024</p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un cadre décisionnel pour prioriser les fermetures des anciens centres de données</li> </ol>	<p>Gestion des installation des centres de données – DGSH</p>	<p>31 mars 2024</p>

#### Notes sur le contexte

- SPC est responsable de « l'infrastructure », comme mentionné dans la recommandation; mais les partenaires et les clients sont responsables des applications qui sont hébergées sur l'infrastructure de SPC.

- Certaines applications et/ou infrastructures existantes devront être conservées pour répondre aux exigences opérationnelles et de programme de certains ministères. L'analyse recommandée devrait exclure ces cas, sinon les résultats pourraient être trompeurs. Le défi est que ces « cas » ne seront pas identifiés tant que SPC ne travaillera pas avec un ministère pour planifier sa migration.